

La Corporation Municipale de St-Fulgence

253, rue Saguenay, St-Fulgence, Qc G0V 1S0

Tél.: 674-2588

Le 12 décembre 1990

Concitoyennes, concitoyens

Le 5 novembre 1990, votre nouveau conseil municipal était assermenté. Cet évènement correspond au démarrage d'un mandat d'une durée de quatre (4) années. Pour certains (es) d'entre nous, il s'agit d'un second mandat et nous apprécions cette marque de confiance.

Votre nouveau conseil municipal se présente donc ainsi:

Siège numéro 1	Monsieur Donat Tremblay
Siège numéro 2	Monsieur Gérard Villeneuve
Siège numéro 3	Madame Annie Lavoie
Siège numéro 4	Monsieur Paul Côté
Siège numéro 5	Monsieur Yvon Lavoie
Siège numéro 6	Madame Lisette Gagnon

1. PREAMBULE:

Le premier mandat aura permis de se familiariser et surtout de se sensibiliser aux divers enjeux de l'administration municipale. Egalement, ces trois (3) premières années auront permis de mettre en place certains éléments de politique de développement qui devraient rapporter des dividendes à notre collectivité.

Que toutes et tous, vous soyez rassurés, nous sommes plus que jamais conscients des dossiers qui font problèmes. Souvent, nous avons l'impression de nous répéter, mais il s'agit de se rappeler que des solutions doivent être avancées afin de régler certaines situations qui nous préoccupent.

La présente année, s'inscrit sous le signe de la **rationalisation** et d'une plus grande **efficacité administrative**.

Ainsi, depuis le 1er octobre 1990, la S.D.A.F. (Société de Développement de l'Anse-aux-Foins inc.) est ré-actualisée.

En fait, cette société, mise en place au début des années 1980, permettra à votre administration municipale d'avoir un meilleur regard sur l'image que notre collectivité doit projeter et surtout exercer un meilleur suivi des différents dossiers et activités existants et à être mis en place sur notre territoire municipal.

Egalement, cette position de vos élus municipaux devrait inciter les gens d'affaires, commerçants, industriels, groupes sociaux faisant affaire à Saint-Fulgence de se regrouper au sein d'une structure commune.

Ainsi, dorénavant la S.D.A.F. sera formée de neuf (9) représentants, mandatés par le Conseil Municipal, pour leur intérêt manifesté à l'égard de la communauté, leur leadership, leurs moyens d'actions. Ces gens formeront le conseil d'administration de la S.D.A.F.

Aussi, il y aura la mise sur pied d'un Comité Exécutif formé de cinq (5) membres. Cet exécutif sera responsable de tout mandat provenant du Conseil de la Corporation.

Finalement, notre agent de développement, Monsieur Sylvain Bonneau, verra à assurer le suivi de toutes les tâches identifiées par le Conseil de la Corporation ainsi que la gérance des affaires de la Corporation.

Cette structure permettra aux Conseils d'Administration de Parc Cap Jaseux, de la Pêche blanche et des Battures de se concerter davantage et de mieux arrêter leur priorisation respective dans une démarche de développement rationnel de nos activités récréo-touristiques. Ce même exercice de concertation intégrera également les autres agents économiques oeuvrant sur notre territoire municipal.

2.- VOS ELUS (ES) MUNICIPAUX ET LE PARTAGE DES RESPONSABILITES:

En plus de la mise sur pied de la S.D.A.F. inc., les élus municipaux devront s'impliquer davantage dans la vie municipale.

L'administration municipale ne peut et ne doit être la responsabilité que de quelques fonctionnaires et élus. Le succès d'un mandat repose sur nos épaules et nous devons faire en sorte qu'il en soit ainsi. Le Conseil Municipal demeure le responsable des décisions, des orientations, des choix que nous exerçons.

Aussi, la vie municipale ne doit pas s'improviser. Les nombreuses lois, les règlements, les normes, les directives gouvernementales font en sorte qu'il nous faut toujours être prêts à prendre des décisions éclairées.

Orchestrer le vécu municipal, exige que les dossiers soient préparés, planifiés et surtout que l'on évite d'être à la remorque des événements.

Afin d'être prêt à répondre à vos attentes, il nous faut répartir les responsabilités et c'est ce qui nous est proposé. Ainsi:

Votre Conseil Municipal se doit de travailler conjointement et solidairement sur les dossiers de l'eau potable, de l'assainissement, l'asphaltage des rangs Saint-Louis et Sainte-Marie. De plus, les conseillers et conseillères reçoivent les assignations suivantes:

Monsieur Donat Tremblay	Le Cadre de Vie
Madame Annie Lavoie	Sécurité publique Protection civile
Monsieur Paul Côté	Office Municipale d'Habitation Commission d'Urbanisme Suivi du budget
Madame Lisette Gagnon	Comité des Loisirs Comité d'Embellissement Affaires culturelles
Monsieur Yvon Lavoie	Mise en Valeur Rivière Valin Liaison Municipalité - Diocèse
Monsieur Pascal Boulianne & Monsieur Gérard Villeneuve	S.D.A.F. Inc. Parc Régional des Monts Valin
Monsieur Gérard Villeneuve	Comité d'Aide au Développement des collectivités
Madame Lisette Gagnon Madame Annie Lavoie Monsieur Donat Tremblay	Mise sur pied d'un journal municipal

La nomination d'un responsable du "**Cadre de vie**", mérite qu'on s'y arrête un instant, car il rejoint une préoccupation constante de nos concitoyennes, concitoyens. Voyons à partir d'exemples, les champs d'intervention de ce responsable.

D'abord et avant tout, Monsieur Donat Tremblay, devra s'assurer de la qualité des services sur notre territoire. Qu'il s'agisse de l'entretien du réseau routier (été-hiver), de la cueillette des ordures, de l'éclairage, des abris-bus, de conciergerie et d'entretien d'édifices sous notre responsabilité, de problèmes vécus par les organismes reconnus du milieu, Monsieur Tremblay aura à se tenir informé et à planifier des interventions.

D'autres exemples, tels la négociation auprès des compagnies spécialisées dans la vidange de fosses septiques de manière à ce que les propriétaires de résidence principale ou secondaire, desservis par des installations septiques, puissent utiliser un tel service à de meilleur prix.

Bref, le responsable de ce dossier, devient l'"**antenne**" privilégiée, sur la façon dont les services sont distribués sur le territoire municipal, la fréquence et la qualité des dits services.

3.- COMPLEMENT DE MENU ET CERTAINS ECHEANCIERS:

L'année 1991 s'annonce bien remplie. Portons ici à votre attention les interventions déjà identifiées lors de la préparation budgétaire.

- 3.1 Travaux permettant une amélioration de l'eau potable;
- 3.2 Révision du Plan et des Règlements d'urbanisme. Dépôt prévu pour le 30 septembre 1991;
- 3.3 Evaluer la possibilité de réduire le coût de la gestion des déchets par le biais d'une entente inter-municipale sur la cueillette des ordures ménagères;
- 3.4 Certains travaux de rénovations à l'édifice municipal: Phase 1;
- 3.5 Acquisition d'un minimum d'équipement informatique;
- 3.6 Rafraîchir les rampes (bandes) de la patinoire;
- 3.7 Renouvellement de la convention collective des employés municipaux qui se termine le 31 décembre 1990;
- 3.8 Travaux d'aménagement sur le territoire des battures et campagne d'information auprès des citoyens (ennes).

4.- LE BUDGET 1991:

Gérer une municipalité c'est une foule de choses. Il faut planifier l'ensemble des interventions, qu'elles soient à court, moyen et long termes.

Gérer c'est également réussir à optimiser les ressources en place, de manière à en profiter totalement.

C'est dans cette ligne de pensée que vos élus municipaux administrent vos argents.

L'instrument majeur de la répartition de la charge fiscale municipale, c'est le **ROLE D'EVALUATION**. La confection des rôles d'évaluation, permet d'établir la valeur marchande (valeur réelle) de chaque propriété inscrite à ce rôle.

Depuis septembre 1990, notre municipalité est inscrite dans le régime des rôles triennaux. Ce nouveau régime obligatoire s'applique à toutes les municipalités du Québec.

Ceci signifie que la M.R.C. dépose à tous les trois (3) ans un rôle valide pour trois (3) années consécutives. Au cours de cette période, le rôle 1991 est simplement tenu à jour.

Cet amendement législatif aura été précédé chez nous de la mise à jour du rôle d'évaluation qui datait de 1983. C'est ainsi, qu'à titre indicatif, la richesse foncière ou la valeur au rôle imposable qui était de 33,749,294.00\$ en 1990, atteint en 1991, 44,250,684.00\$, soit une augmentation de 31%.

Cette augmentation s'explique bien sûr, en partie, par l'inventaire détaillé de l'ensemble des immeubles inscrits au rôle et également par un réajustement des valeurs de l'ensemble des immeubles sur le territoire municipal, et par secteur.

Egalement, ce fameux 31%, ne se répartit pas de façon uniforme sur l'ensemble des contribuables. Selon le secteur du territoire municipal que vous habitez, ce % d'augmentation varie de 8% à 38%.

Voilà, présenté succinctement, le contexte à partir duquel nous avons dû procéder au ré-ajustement du taux d'imposition pour l'année 1991.

La prévision des dépenses pour la prochaine année, atteint 622,302.00\$.

Afin de produire un budget équilibré, tel que le prescrit la loi, il nous fallait obtenir, 318,605.00\$ et c'est ainsi que pour la prochaine année, votre taux d'imposition sera de 0.72\$ du 100.00\$ d'évaluation.

Le détail des déboursés et revenus vous sera présenté ce 17 décembre 1990, à 19:30 heures à la salle du conseil municipal.

Je profite de l'occasion pour souhaiter en mon nom personnel et au nom des employés municipaux, les vœux les plus sincères de Paix, de Santé et de Bonheur pour la nouvelle année.

RECETTES

	États financiers	Estimation	Budget
	1989	1990	1991
RECETTES DE SOURCES LOCALES:			
Taxe foncière générale	231,058	269,994	318,605
Répartitions locales	15,839		3,301
Eau	49,316	51,866	51,827
Égoûts	3,096	3,096	3,096
Enlèvement et destruction des ordures	32,058	58,872	59,000
Taxe d'affaires	<u>1,005</u>	<u>1,300</u>	<u>1,200</u>
SOUS-TOTAUX	<u>332,372</u>	<u>385,128</u>	<u>437,029</u>
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES:			
École primaire	6,561	6,542	6,500
Réseaux télécomm., gaz, électricité	33,125	44,417	51,230
Gouvernement du Canada	<u>396</u>	<u>220</u>	<u>220</u>
SOUS-TOTAUX:	<u>40,082</u>	<u>51,179</u>	<u>57,950</u>
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES:			
Loyers	2,435	1,500	1,300
Recouvrements de tiers	6,287	2,000	1,600
Licences et permis	1,903	1,000	1,000
Droits de mutation immobilière	2,613	4,055	3,300
Intérêts	7,262	2,523	2,500
Autres	<u>2,218</u>	<u>6,200</u>	<u>1,000</u>
SOUS-TOTAUX	<u>22,718</u>	<u>17,278</u>	<u>10,700</u>
TRANSFERTS INCONDITIONNELS:			
Péréquation	<u>19,311</u>	<u>47,752</u>	<u>59,965</u>
TRANSFERTS CONDITIONNELS:			
Entretien des chemins en hiver	57,262	56,658	56,658
Asphaltage et réfection de chemins	18,877		
Loisirs & Sports	5,893		
Bibliothèque	18,807		
Création d'emplois	<u>23,053</u>	<u>2,295</u>	
SOUS-TOTAUX	<u>123,892</u>	<u>58,953</u>	<u>56,658</u>
TOTAL:	<u>538,375</u>	<u>560,290</u>	<u>622,302</u>

DÉPENSES

	États financiers	Estimation	Budget
	1989	1990	1991
ADMINISTRATION GÉNÉRALE:			
Législation	18,219	15,100	30,000
Gestion financière et administrative	67,531	74,494	80,000
Greffé	480	2,200	1,000
Évaluation	11,826	20,217	20,000
Gestion du personnel	448	1,000	2,000
Autres	52,293	52,436	48,300
SOUS-TOTAUX	150,797	165,447	181,300
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	18,971	27,375	31,345
TRANSPORT:			
Voirie municipale	30,298	18,946	16,600
Enlèvement de la neige	64,928	74,531	83,400
Éclairage des rues	43,414	46,920	49,920
Projet P.D.E.	5,700		
SOUS-TOTAUX	144,340	140,397	149,920
HYGIÈNE DU MILIEU:			
Administration	6,465	7,490	6,500
Traitement de l'eau	15,347	15,000	14,300
Distribution de l'eau	21,414	34,819	35,535
Enlèvement et destruction des ordures	34,252	60,411	61,625
SOUS-TOTAUX	77,478	117,720	117,960
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:			
Urbanisme et zonage	14,990	19,200	16,800
Logement	10,163	8,425	9,784
SOUS-TOTAUX	25,153	27,625	26,584
LOISIRS ET CULTURE:			
Centre communautaire et patinoire	22,161	15,775	18,500
Parcs et terrains de jeux	318	3,001	2,800
Bibliothèque	6,692	10,166	11,000
Autres activités	9,502	3,977	28,000
SOUS-TOTAUX	38,673	32,919	60,300
AUTRES DÉPENSES:			
Frais de financement	44,584	31,680	32,893
TOTAUX AVANT AFFECTATIONS:	499,996	543,163	600,302
AFFECTATIONS: F.D.I.	38,379	4,037	22,000
TOTAUX:	538,375	547,200	622,302